

COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les **5** ans auprès de l'ensemble de la population communale



Je suis informé de la visite de l'agent recenseur par courrier



Puis je reçois sa visite

Je remplis le questionnaire



Par internet sur
www.le-recensement-et-moi.fr
avec les codes personnels remis par l'agent recenseur



Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier

Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de **8%** de la population



Validez et c'est terminé !



L'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire sous quelques jours